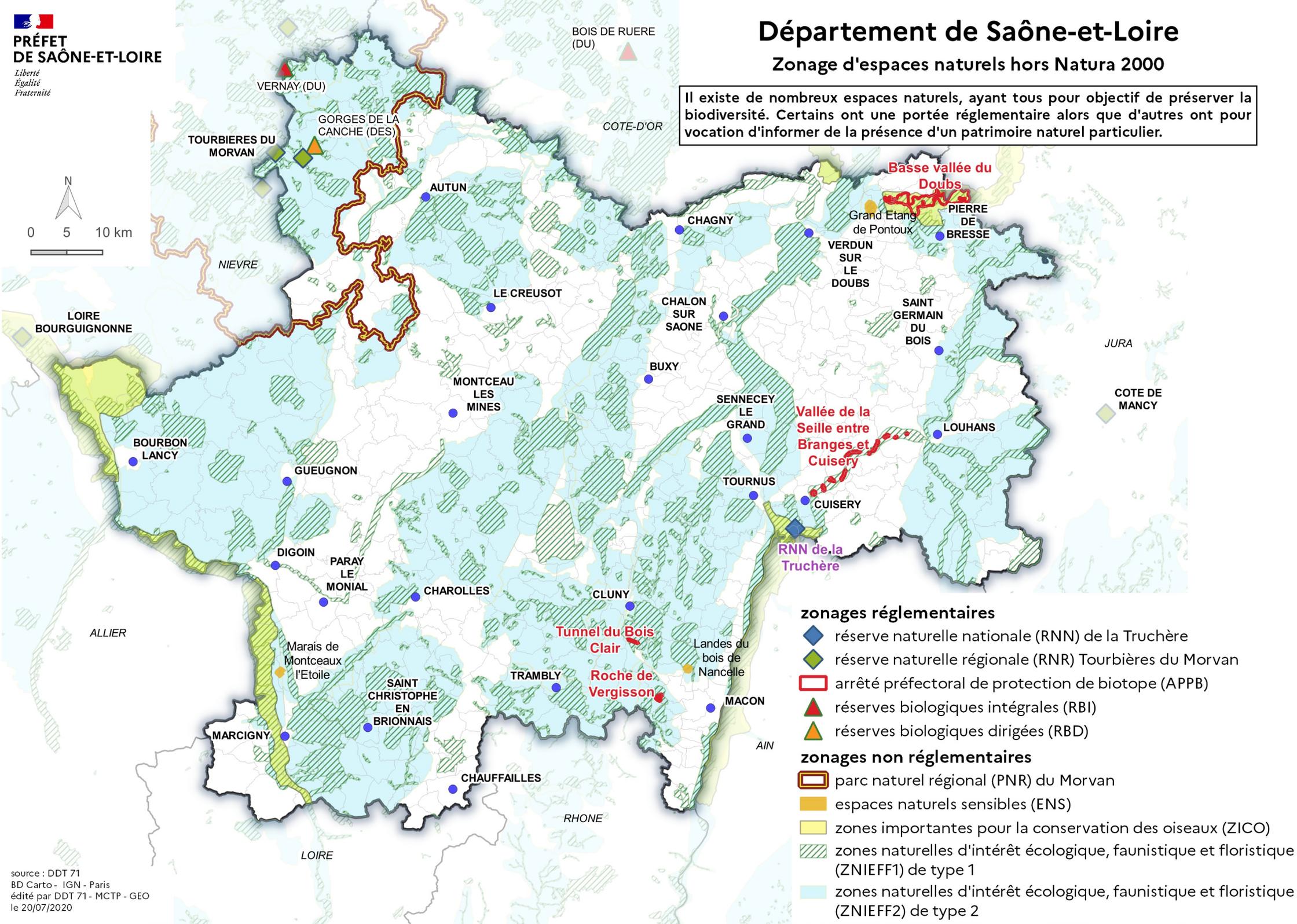


Il existe de nombreux espaces naturels, ayant tous pour objectif de préserver la biodiversité. Certains ont une portée réglementaire alors que d'autres ont pour vocation d'informer de la présence d'un patrimoine naturel particulier.



zonages réglementaires

-  réserve naturelle nationale (RNN) de la Truchère
-  réserve naturelle régionale (RNR) Tourbières du Morvan
-  arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)
-  réserves biologiques intégrales (RBI)
-  réserves biologiques dirigées (RBD)

zonages non réglementaires

-  parc naturel régional (PNR) du Morvan
-  espaces naturels sensibles (ENS)
-  zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)
-  zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF1) de type 1
-  zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF2) de type 2